

PASS NUMERIQUE

CONTEXTE

- Faible acculturation digitale des entreprises,
- Manque d'information sur la valeur ajoutée et le retour sur investissement de la transformation digitale,
- Etroitesse du marché : besoin d'augmentation de la zone de chalandise,
- Faible niveau de compétences numériques des entrepreneurs

OBJECTIFS

Présence en ligne :

- Favoriser le développement du chiffre d'affaires des entreprises martiniquaises grâce à un renforcement de leur visibilité sur internet,
- Faciliter la montée en concurrence des entreprises martiniquaises
- Contribuer au développement de nouveaux canaux de distribution à travers le déploiement d'un site e-commerce afin d'élargir la zone de chalandise des entreprises,
- Faciliter l'amélioration de la relation client : Acquisition de CRM ou automatisation de la relation client

Productivité:

- Accroître l'efficacité et la rentabilité des entreprises par la simplification et l'amélioration des processus
- Favoriser la productivité grâce à la dématérialisation
- Inciter le déploiement des projets digitaux dans les ressources humaines: Réseaux sociaux d'entreprise, Formation e-learning, Recrutement via le digital, dématérialisation du bulletin de paie et autres documents etc.),
- Accompagner les entreprises martiniquaises à se doter d'outils d'aide à la décision : Collecte et Analyse de données internes et externes,
- Favoriser l'intégration d'outils métiers et des outils collaboratifs (intranet, intendance collaboratif, gestion de stocks etc.)

⇒ Cette aide à la transformation numérique ne répond pas au besoin de mise en conformité des entreprises face à la réglementation mais a pour vocation d'accompagner un réel projet de transformation amenant une valeur ajoutée à l'entreprise.

BENEFICIAIRES

- Toutes les entreprises immatriculées en Martinique, quelle que soit leur forme juridique (*hors auto-entrepreneur*)
- Entreprises individuelles, sociétés de personnes et de capitaux, associations ayant un but économique, coopératives et groupement d'entreprises) remplissant les conditions suivantes :
 - Justifier d'une situation financière saine (ne pas correspondre à la notion communautaire d'entreprises en difficulté)
 - Etre en règle vis à vis de ses obligations fiscales et sociales.
- Exclusion des entreprises de plus de 30 salariés
- Exclusion des entreprises issues de la filière numérique.

ACTIONS

Volet 1 : Pré –diagnostic Pass numérique

Les entreprises devront réaliser au préalable un pré-diagnostic de maturité digitale avec les référents numériques identifiés et formés au sein du réseau d'accompagnateurs ZETWAL (mis en place par Martinique Développement).

Un rapport de préconisations réalisé sur la plateforme France NUM sera fourni à l'entreprise ayant un projet de transformation numérique.

Volet 2 : Prestation digitale

A la suite du pré-diagnostic, l'entreprise choisira son ou ses prestataires dédié(s) à sa transformation numérique. La validation du prestataire sera soumise au service Instructeur. La prestation digitale comprendra les dépenses éligibles notées au paragraphe ci-dessous.

Volet 3 : Formation

Dans le cadre de sa transformation numérique, le chef d'entreprise est encouragé

à suivre une formation dédiée à la digitalisation labélisées Datadock.

La réalisation du Volet 3 permettra au chef d'entreprise de bénéficier d'une majoration de la subvention

- **50% du coût HT de la dépense éligible.**
- **Subvention plafonnée à 8 000 € pour le volet 2 et à 10 000 € si l'entreprise mobilise le Volet 3.**
- **Possibilité de renouvellement tous les 2 ans.**
- **L'achat de matériel informatique ne pourra dépasser 25% de la dépense totale.**
- **Les 3 volets sont cumulables.**

DEPENSES ELIGIBLES

Financement des services de conseil, d'accompagnement, de formation, de prestations externes ayant pour objectif de transformer l'entreprise à travers ces deux axes :

Présence en ligne :

Mise en œuvre d'une stratégie numérique et/ou réalisation de :

- Création ou refonte de site vitrine ou permettant la vente en ligne
- Mise en œuvre d'une stratégie de présence sur les réseaux sociaux
- Mise en place d'outils de suivi et d'évaluation des performances
- Prestations liées au référencement du site et son ergonomie
- Formation aux usages numériques
- Formation et accompagnement à la prise en main d'outils numériques etc.

Productivité :

Mise en œuvre d'une stratégie numérique et/ou réalisation de :

- Modernisation du système d'information
- Mise en place d'outils collaboratifs, d'automatisation etc.
- Mise en place d'outils de gestion en ligne
- Mise en place d'un ERP, CRM etc.
- Formation et accompagnement à la prise en main d'outils numériques etc.

PARTICULARITES

- Le dépôt de dossier doit être réalisé avant le commencement de l'accompagnement.
- Subvention versée sur remboursement de factures acquittées

- Cette aide pourra faire l'objet d'un financement du FEDER dans le cadre de la sous-mesure 3.2.3 : Produits et Services numériques des entreprises.

BASES JURIDIQUES

- Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.
- Règlement (UE) N°651/2014 de la commission du 17 Juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité relatif à l'Article 18 « aux services de conseil en faveur des PME ».
- Régime cadre exempté de notification N° SA.40390 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME au financement pour la période 2014 – 2020.
- Régime cadre exempté de notification N° SA. 40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020.

AIDE A L'ORGANISATION ET A LA STRUCTURATION DE LA FILIERE NUMERIQUE

CONTEXTE

Sur le plan de la politique économique, avoir une approche filière comporte plusieurs intérêts :

- Amélioration des synergies et convergences entre acteurs de la filière
- Facilitation des échanges d'information entre les entreprises
- Constitution d'un éco système d'innovation et de croissance
- Domiciliation locale de la valeur ajoutée
- Vertus d'une taille critique interprofessionnelle

OBJECTIFS

- Créer de la valeur ajoutée et contribuer avec les filières à la croissance économique,
- Inciter le développement de l'emploi
- Améliorer la compétitivité des entreprises
- Favoriser la montée en compétence des acteurs de la filière
- Participer au développement de l'innovation et de l'internationalisation
- Améliorer la coordination des différents outils d'intervention
- Favoriser l'attractivité du territoire à travers la valorisation de l'écosystème numérique.
- Favoriser la maturité des projets dans la filière numérique

BENEFICIAIRES